



Numéro de l'acte	2021-116-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.2.1

## CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2021

### QUESTION N° 2021-116

**URBANISME** : 57 RUE JULES FERRY – PREEMPTION DE LA CAPSO – REVENTE A LA COMMUNE

**RAPPORTEUR :**

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, Aménagement du territoire – Urbanisme – Travaux – Voirie – Cimetières

### Le Conseil Municipal,

Par délibération n°2021-79 du 13 juillet 2021, le Conseil Municipal a décidé, en cas de réception d'une déclaration d'intention d'aliéner, de solliciter la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer pour qu'elle mette en œuvre, pour le compte de la commune, le droit de préemption urbain afin d'acquérir un bien situé à Arques, 57 rue Jules Ferry, cadastré section C-1672.

Ce bien, situé en zone UDa au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du pôle territorial de Longuenesse a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner du 7 juin 2021 reçue en mairie le 9 juin 2021 souscrite par l'étude de Maître Grégoire MEURILLON, notaire à COMINES, mandataire des consorts GREBERT-CUVELLIER, vendeurs, moyennant le prix de 20 000 € + frais notariés.

A ce titre, une convention pour l'exercice du droit de préemption à la demande et pour le compte de la commune a été signée entre la Commune d'Arques et la CAPSO, respectivement en date des 26 août et 17 septembre 2021, pour ce bien.

Conformément à l'article 3 de ladite convention, la rétrocession de l'immeuble au profit de la commune s'opère au prix d'acquisition majoré des frais supportés par la CAPSO.

Dans ce cadre, le prix de cession de l'immeuble d'un montant de 21 457.44 € se décompose de la manière suivante :

- Coût d'acquisition 20 000 €
- Frais notariés : 1 457.44 €

### Après avoir entendu son rapporteur,

**ARTICLE 1 : VALIDE** le détail du prix d'acquisition de l'immeuble, d'un montant de 21 457.44 €

**ARTICLE 2 : CONFIE** le transfert de propriété du bien au moyen d'un acte notarié à Maître Grégoire MEURILLON, notaire à COMINES

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en ce sens

**ARTICLE 4 : IMPUTE** la dépense au budget 2021 et suivants.

**ARTICLE 5 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

### DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 26
- Votes défavorables 0
- Abstentions 0

Fait à ARQUES  
Le 03 décembre 2021  
Le Maire,  
Benoît ROUSSEL



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2021**

**Affiché le 07 décembre 2021**

L'An Deux Mille Vingt et Un le Deux Décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le vingt six novembre 2021 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT – Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 21 présents
- 1 absent non excusé
- 2 absents excusés sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

**Olivier JUSTIN ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER**

**Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND**

**Stéphane FINARD ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU**

**Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Corinne REANT**

**Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS**

**Monsieur Sébastien DUCHATEAU est nommé secrétaire de séance.**